

▣ **Le crédit d'impôt pour les systèmes de récupération des eaux pluviales**

(mise à jour le 19/01/11)

Suite à l'arrêté du 3 octobre 2008 relatif à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, adoptée le 30 décembre 2006, le crédit d'impôt sur le revenu facilitant l'acquisition de systèmes de récupération des eaux pluviales, est étendu désormais au traitement de ces mêmes eaux.

lire la suite sur le lien suivant

<http://www.travaux.com/dossier/credit-impots/10563/Le-credit-d-impot-pour-les-systemes-de-re-cuperation-des-eaux-pluviales.html>